



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
25 août 2008
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 46^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 3 juin 2008, à 10 heures

Président : M. Ali (Malaisie)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M^{me} McLurg

Sommaire

Point 161 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération hybride Union africaine-
Nations Unies au Darfour

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-36243 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 161 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (A/62/781/Add.14 et A/62/791 et Corr.1)

1. **M. Sach** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (exercice 2008/09) (A/62/791 et Corr.1), rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 62/232, a ouvert un crédit de 1 275 653 700 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (exercice 2008/09). Le projet de budget pour l'exercice 2008/09 s'élève à 1 699 710 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 33,2 % par rapport à l'exercice précédent. La MINUAD n'ayant été créée qu'en août 2007, les dépenses de l'exercice 2007/08 ont été estimées sur la base d'un déploiement échelonné des contingents, des forces de police des Nations Unies et du personnel civil. Le projet de budget pour 2008/09, en revanche, correspond aux dépenses à prévoir pour un exercice complet de 12 mois.

2. Les principales causes de l'augmentation sont la présence d'un effectif moyen plus important que prévu (militaires, forces de police et personnel civil) et une utilisation plus intensive des moyens aériens du fait de la multiplication des patrouilles aériennes et des mouvements de fret et de personnel. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit d'un montant de 1 699 710 000 dollars pour financer le fonctionnement de la mission pendant l'exercice 2008/09, ainsi qu'à mettre en recouvrement un montant de 141 642 500 dollars pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2008, puis, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la mission, un montant de 1 558 067 500 dollars, à raison de 141 642 500 dollars par mois également.

3. **M^{me} McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/62/781/Add.14), dit que celui-ci recommande d'ouvrir un crédit du montant total demandé par le Secrétaire général dans le projet de budget de la MINUAD pour 2008/09. Toutefois, il recommande également de ne mettre en recouvrement

que la moitié de ce montant, celle destinée à couvrir la période de six mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008. Le projet de budget repose sur l'hypothèse que 80 % de l'effectif autorisé aura été déployé à la fin de 2008 et l'ensemble du personnel civil en juin 2009 au plus tard. Néanmoins, la réalisation du plan de déploiement dépend de plusieurs facteurs, dont la capacité de renforcer sensiblement le corps de génie afin qu'il puisse construire les nouveaux camps et rénover les camps existants, d'améliorer notamment le transport des marchandises de Port-Soudan au Darfour et d'obtenir la coopération du Gouvernement soudanais pour obtenir des terrains et un accès à l'eau et faciliter le transit rapide sur le territoire soudanais des marchandises à destination du Darfour.

4. Le Comité consultatif a noté que les dépenses s'élevaient à 732 908 700 dollars au 31 mai 2008 alors que le budget de l'exercice 2007/08 est de 1 275 653 700 dollars. L'enveloppe budgétaire ne sera donc probablement pas entièrement utilisée. Le projet de budget, élaboré par la mission un mois après sa création, n'a pu être fondé sur les données d'expérience habituellement tirées de l'exécution du budget antérieur. Cela étant, le Comité est conscient qu'une fois terminée la phase de démarrage, les dépenses s'accéléreront et les besoins de financement de la mission deviendront aigus.

5. En conséquence, pour que la mission dispose des sommes nécessaires à son bon fonctionnement, le Comité recommande que l'Assemblée générale ouvre le crédit de 1 699 710 000 dollars demandé dans le projet de budget. Toutefois, compte tenu des éléments d'incertitude mentionnés dans son rapport et des dépenses effectives, il recommande également de ne mettre en recouvrement que la moitié de cette somme, soit 849 855 000 dollars qui serviront à financer les dépenses des six premiers mois de l'exercice, comme suit : 141 642 500 dollars pour le mois de juillet 2008, puis 708 212 500 dollars pour la période du 1^{er} août au 31 décembre si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la mission.

6. Le Comité recommande en outre que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui soumettre, avant le 30 novembre 2008, un rapport sur l'exécution du budget, de manière à pouvoir réviser l'ouverture de crédit et procéder à une nouvelle mise en recouvrement, si besoin est. Ce rapport devrait également rendre compte de l'examen de la structure de la mission, qui est en cours, porter sur les autres

questions évoquées dans la résolution 62/232 de l'Assemblée, indiquer les modifications qu'il faudrait éventuellement apporter aux moyens de l'Équipe conjointe d'appui à la médiation et faire le point de la coordination et de la collaboration entre la MINUAD, les autres missions déployées dans la région et l'équipe de pays des Nations Unies.

7. **M^{me} Pataca** (Angola), parlant au nom du Groupe africain, regrette que le budget de maintien de la paix le plus important n'ait été soumis à la Commission que quatre jours avant la clôture de la deuxième partie de la reprise de la soixante-deuxième session. Le Groupe sait que la MINUAD, chargée d'assurer un règlement politique viable et une sécurité durable au Darfour, doit s'acquitter d'un mandat complexe et particulier et que son déploiement n'est pas achevé, mais il compte bien qu'elle pourra sans tarder fonctionner avec des effectifs au complet.

8. Le Groupe note que la mission doit s'acquitter des tâches décrites dans les cadres budgétaires fondés sur le rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine (S/2007/307/Rev.1), tel qu'approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1769 (2007). Il se félicite que, pour développer les capacités du Darfour, le Secrétariat ait l'intention de proposer des possibilités de formation professionnelle au personnel recruté sur le plan national et ait prévu leur participation à tous les programmes de formation susceptibles de les intéresser.

9. Rappelant qu'il a insisté auprès du Secrétaire général pour que le Bureau des services de contrôle interne vérifie les dispositions exceptionnelles adoptées pour la MINUAD en matière de finances, de recrutement et d'achats, le Groupe note avec satisfaction que le Bureau, qui a entrepris cet audit en janvier 2008, prévoit de le terminer en mai et d'en présenter les résultats à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session.

10. **M. Poulin** (Canada), parlant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, dit que les trois pays au nom desquels il s'exprime avaient fermement soutenu la mission qui a précédé la MINUAD et sont déterminés à assurer le succès de celle-ci, notamment en aidant les pays africains à mettre sur pied des contingents et des forces de police compétents et autonomes. Tout en étant conscientes des nombreux problèmes logistiques, administratifs et

politiques auxquels il faut faire face, y compris l'éloignement, l'absence d'infrastructures de communication et les réticences du Gouvernement hôte, leurs délégations jugent inquiétant que, dix mois après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1769 (2007), la MINUAD ne semble pas plus robuste que la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), qu'elle a absorbée. Elles demandent à l'Organisation de prendre des mesures énergiques pour éliminer les causes de retard et engagent le Gouvernement hôte à donner la preuve de son attachement à la paix et à la sécurité au Darfour en coopérant pleinement avec la Mission.

11. On a constaté lors du déploiement de la MINUAD qu'une forte intégration s'imposait. On a pris une initiative dans ce sens en créant l'Équipe intégrée d'exécution au Darfour, mais encore faudrait-il que les secrétaires généraux adjoints aux opérations de maintien de la paix et à l'appui aux missions lui donnent des pouvoirs nécessaires pour lever les nombreux obstacles au déploiement et donnent pour instruction aux responsables de coopérer avec elle.

12. S'il n'est pas surprenant que, compte tenu de l'ampleur de la mission, le budget de la MINUAD soit le plus important budget de maintien de la paix jamais présenté à la Commission, on peut regretter que les dépenses opérationnelles, qui en représente la moitié, ne soient pas assorties des justifications voulues. Lors des consultations, les délégations au nom desquelles l'orateur s'exprime demanderont des précisions sur les dépenses d'infrastructure, dont le montant est considérable, et sur les principales hypothèses qui sous-tendent le calendrier de déploiement. Tout en souhaitant que la mission soit pleinement opérationnelle le plus tôt possible, elles estiment que le budget proposé repose sur des hypothèses de déploiement exagérément optimistes et approuve donc la recommandation du Comité consultatif tendant à ce qu'une partie des crédits seulement soit mise en recouvrement et qu'un rapport intérimaire sur l'exécution du budget soit présenté à l'Assemblée générale pour examen pendant la partie principale de sa soixante-troisième session.

13. **M. Traystman** (États-Unis d'Amérique) dit que l'issue des efforts collectifs déployés pour aider la population du Darfour dépend du succès du processus de paix et de la MINUAD. Sa délégation est très déçue par la lenteur du déploiement de la mission et demande instamment au Secrétaire général de prendre des

dispositions pour accélérer la mise en place des forces de maintien de la paix.

14. Appuyant les demandes de crédits figurant dans le projet de budget, la délégation américaine rappelle que les États-Unis restent le principal donateur d'aide, à titre individuel, pour l'ensemble du Soudan et le Darfour et voient dans leur quote-part de financement de la MINUAD, qui est considérable, une contribution essentielle à l'action menée pour réduire la violence, apporter une aide humanitaire à la population et rétablir la paix. Elle souscrit à la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que la moitié seulement des sommes nécessaires soient mises en recouvrement auprès des États Membres, étant entendu que le 30 novembre 2008 au plus tard ceux-ci seront saisis d'un rapport intérimaire sur la base duquel ils pourront éventuellement ouvrir un crédit révisé et la mise en recouvrement de montants additionnels.

15. **M. Abdelmannan** (Soudan) rappelle que la publication tardive des documents empêche les États Membres de leur accorder toute l'attention voulue, une situation qui ne laisse d'inquiéter sa délégation. Il est particulièrement perturbant que le rapport du Comité consultatif sur le financement de la MINUAD n'ait été publié que quelques heures avant le début de la séance, et en anglais seulement. C'est en raison de l'importance de la mission que la délégation soudanaise a consenti malgré cela à examiner le projet de budget.

16. Le Soudan se félicite de la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies qui a permis de déployer l'opération hybride, dont l'objet est d'aider les parties soudanaises à appliquer l'Accord de paix pour le Darfour. Dans l'espoir que la négociation et le dialogue débouchent sur une paix durable, le Gouvernement soudanais a offert son plein appui à la mission et continuera de le faire. Toutefois, la communauté internationale doit réagir avec fermeté aux agissements des rebelles si elle veut préserver ses ressources et assurer la sécurité de son personnel. Le peuple soudanais, pour sa part, est aguerri dans la lutte contre les rebelles : il a pu récemment repousser en quelques heures une attaque lancée par les forces du Mouvement Justice et égalité, qui bénéficie du soutien de quelques États Membres.

17. Ce n'est qu'avec une planification efficace que la mission pourra effectivement atteindre ses objectifs. Le Gouvernement soudanais note qu'une forte proportion

des postes sont vacants, en particulier les postes de temporaire recruté sur le plan national. La mission doit analyser les causes de cette situation et en tirer les leçons qui s'imposent au lieu de donner des justifications absurdes. Le Soudan reviendra sur cette question lors des consultations.

18. En ce qui concerne les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national, le Secrétariat s'est contenté de répéter que le faible nombre de postes prévus pour eux dans le budget reflète les difficultés rencontrées par la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour trouver des candidats, sans juger bon de faire à nouveau le point. Il faut bien voir que la MINUAD est une mission différente, qui ne se déroulera pas nécessairement comme la MINUS.

19. Dans sa résolution 62/232, l'Assemblée générale a préconisé que les marchés à passer pour répondre aux besoins des missions le soient dans la région concernée. Notant que le Secrétaire général fait l'impasse sur cette question, le Gouvernement soudanais demande des informations détaillées sur la part des achats effectués localement pendant l'exercice précédent.

20. Bien que la coopération du Gouvernement soudanais ne soit nulle part mise en question dans le rapport du Secrétaire général sur le budget de la MINUAD (A/62/791), certains partenaires se refusent encore à répondre aux besoins les plus élémentaires de la mission. En dépit des appels réitérés du Secrétaire général, il a fallu des mois aux États Membres pour qu'ils se mettent d'accord sur la fourniture d'hélicoptères. De même, le Gouvernement soudanais a attendu trois mois que l'ONU veuille bien signer l'accord sur le statut des forces. Mais il est inutile de rappeler une à une des difficultés bien connues de tous. Lors des consultations, la délégation soudanaise travaillera en étroite collaboration avec toutes les parties pour y remédier et doter la MINUAD d'un budget en rapport avec l'importance de sa tâche.

21. **M. Yamada** (Japon) dit que la Commission doit s'assurer que toutes les opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité aient les moyens de s'acquitter efficacement de leur mandat, tout en faisant respecter les grands principes budgétaires : rigueur, responsabilité et transparence.

22. Au lieu de procéder comme le recommande le Comité consultatif, c'est-à-dire approuver dans son intégralité le crédit demandé pour la MINUAD et

garder la possibilité de le réviser en n'en mettant qu'une partie en recouvrement, l'Assemblée générale pourrait envisager d'ajuster le montant des mises en recouvrement en fonction de données actualisées sur le déploiement des effectifs militaires et de police. En effet, ce déploiement peut avoir des incidences sur celui du personnel civil et sur les dépenses opérationnelles, qui pourront peut-être être revues à la baisse.

23. Estimant qu'une réduction de 30 % serait réaliste dans la situation actuelle, la délégation japonaise demande au Secrétaire général de communiquer à la Commission les renseignements les plus récents sur la constitution des forces et les préparatifs de déploiement, compte tenu des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité.

Questions diverses.

24. **M. Abelian** (Secrétaire de la Commission) dit que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a été informé que le représentant de la Slovénie, parlant au nom de l'Union européenne, a demandé à la 45e séance que le Secrétariat explique pourquoi il n'avait pas publié en temps voulu, dans toutes les langues, le rapport du Comité consultatif sur le financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (paru ultérieurement sous la cote A/62/781/Add.13).

25. Le 22 avril 2008, le Président de la Cinquième Commission a écrit aux secrétaires généraux adjoints à la gestion, à l'appui aux missions et à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences, ainsi qu'à la Présidente du Comité consultatif, pour se plaindre de la non disponibilité des documents destinés à la deuxième partie de la reprise de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Expliquant que la situation tenait à l'arrivée tardive des documents budgétaires émanant des missions de maintien de la paix et, dans certains cas, à leur longueur excessive, le Secrétaire général adjoint à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences a souligné que son département était déterminé à faire paraître les documents dans les délais fixés.

26. Le Secrétaire général adjoint à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences a précisé que son département mettait tout en oeuvre pour rattraper les retards imputables à l'arrivée tardive des

documents, en remaniant lorsque c'était possible le calendrier de traitement des rapports, en coordination étroite avec la Cinquième Commission et le secrétariat du Comité consultatif. Malgré cela, des retards dans la publication des documents ou la non parution de ceux-ci ont contraint la Cinquième Commission à envisager de retarder d'une semaine la deuxième partie de la reprise de la session et à réviser constamment son programme de travail, ce qui, en retour, a eu des incidences sur les échéanciers du Département.

27. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a également travaillé en étroite coordination avec le Département de la gestion, département auteur, et avec le secrétariat de la Cinquième Commission, pour trouver les meilleurs moyens de résoudre le problème. Le Secrétaire général est déterminé à faire paraître les documents dans toutes les langues officielles, conformément aux dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

28. Tout récemment, le jeudi 29 mai 2008, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a reçu du Comité consultatif 87 pages qu'il fallait traiter en trois jours ouvrés. Le même jour, le secrétariat de la Cinquième Commission a informé le Département que le Bureau de la Commission avait décidé d'examiner le rapport de 16 pages du Comité consultatif sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi en anglais seulement, en s'appuyant sur un avant-tirage non édité, et a demandé au Département d'en faire imprimer 200 exemplaires pour distribution aux membres de la Commission.

29. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a ultérieurement reçu pour traitement le rapport de 16 pages du Comité consultatif sur le financement de l'ONUCI, son rapport de 18 pages sur le financement de la MINUAD et son rapport de 6 pages sur le matériel des contingents. Le Secrétaire de la Commission s'est entretenu avec des représentants du Département le vendredi 29 mai; il a obtenu d'eux l'assurance que les rapports du Comité consultatif concernant l'ONUCI et la Base de soutien logistique seraient publiés le mardi 3 juin, jour de la séance en cours, information qu'il a transmise au Bureau.

30. À l'issue de la 44^e séance, le Bureau a révisé le programme de travail de la Commission, en notant que le rapport sur le financement de l'ONUCI ne serait pas

disponible dans toutes les langues officielles pour la 45^e séance, le lundi 2 juin, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ne s'étant pas engagé sur cette date. Les rapports du Comité consultatif sur le financement de l'ONUCI et sur la Base de soutien logistique des Nations Unies ont été publiés dans toutes les langues officielles le jour prévu, celui de la séance en cours, sous les cotes A/62/781/Add.13 et A/62/781/Add.12, respectivement.

31. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a reçu le rapport du Comité consultatif sur le financement de la MINUAD le vendredi 30 mai à 10 heures. Ce document a lui aussi été publié dans toutes les langues officielles avant la séance en cours, sous la cote A/62/781/Add.14. Quant aux trois rapports sur le matériel des contingents, qui représentent 345 pages en tout, ils paraîtront le mercredi 4 juin, à 6 heures du matin.

La séance est levée à 10 h 55.